



ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

FICHE N° 5.2
ACTION

CATÉGORIE
Actions
contractuelles et
réglementaires

LES ENJEUX

Au travers de la commande publique et de leur politique interne, les collectivités ont un rôle à jouer dans la réduction des déchets. Informatique, espaces verts, organisation d'événements, administration, cantines, tous les services sont potentiellement concernés et peuvent devenir plus responsables d'un point de vue environnemental.

Cet engagement écologique est également financier, puisqu'il est souvent synonyme d'économies.

Cette fiche présente les bases de la démarche de réduction des déchets au sein d'une collectivité, quelques idées d'actions et des ressources complémentaires pour aller plus loin.

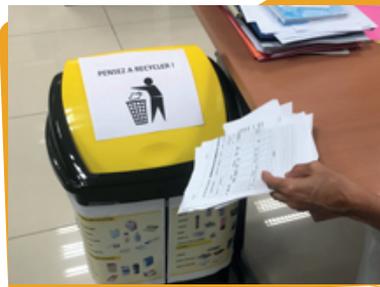
Les actions présentées sont notamment soutenues par la région PACA dans le cadre de la charte « Zéro déchet plastique ».

LES CHIFFRES

Un salarié français produit en moyenne **130 kg** de déchets/an.

Source : ADEME

OBJECTIFS DE L'ACTION



© Charlotte UZNANSKI

- Mettre en place **UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE**
- **ENGAGER UNE RÉFLEXION** générale sur la réduction des déchets et le recyclage au sein des différents services
- **ENCOURAGER** les bonnes initiatives en faveur du réemploi et de toute alternative durable

BÉNÉFICES

- **RÉDUCTION DES COÛTS** d'achat, diminution du gaspillage
- **MOTIVATION** des agents autour d'un engagement commun fédérateur
- **ANTICIPATION** de la réglementation (par exemple, l'interdiction des récipients alimentaires en plastique dans la restauration scolaire à partir de 2025)



Pots en plastique récoltés sur les plages

TÉMOIGNAGE



La ville de Mouans-Sartoux est engagée dans une démarche globale de réduction de ses déchets, d'utilisation de matériaux durables et de suppression du plastique à usage unique. La ville est signataire de la charte Zéro déchet plastique de la région PACA.

Dans nos cantines scolaires, toute la vaisselle est en matériau durable (verre, pyrex, porcelaine, ...), les plats de chauffe sont en inox, les déchets organiques sont triés et compostés par la régie agricole ; concernant les espaces verts, nous n'utilisons que des jardinières en argile, les paillages sont réalisés avec des toiles d'amidon ou du broyat ; nous travaillons d'autre part avec notre fournisseur de machines à café pour réduire les déchets associés. Il y a encore du travail à faire dans certains services, mais nous avançons.

Gilles Pérole, adjoint au Maire de Mouans-Sartoux.



DÉROULÉ DE L'ACTION

1. Définir les contours du projet

- Commencer par faire un diagnostic chiffré (coûts et quantités) des types d'achats et des déchets produits par chaque service, afin de cibler ceux qui peuvent être réduits ou évités. Ne pas hésiter à faire appel à une structure spécialisée (en France, l'ADEME propose des outils).

2. Impliquer les acteurs

- Il est indispensable, dans ce type de démarche, d'impliquer l'ensemble des agents, chacun étant acteur du changement mais aussi source de proposition : cela permettra une plus grande implication tout au long du processus.

3. Mettre en œuvre

- Trouver les alternatives possibles permettant de réduire ou supprimer les déchets non recyclables et les déchets plastiques, planifier leur adoption et mettre en œuvre les changements progressivement.

4. Suivre et faire le bilan de l'action

- Communiquer sur les changements entrepris et les objectifs fixés pour chaque service. Afficher si possible les bilans chiffrés (quantités de déchets, économies réalisées) régulièrement.

EXEMPLES D' ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MENÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

1 Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables : supprimer la vaisselle à usage unique pour les pauses café et déjeuner (distribuer, par exemple, des mugs aux agents) ; privilégier les machines à café sans dosettes ; supprimer les bouteilles en plastique lors des réunions ; privilégier les fontaines reliées sur le réseau d'eau courante.

2 Supprimer le plastique à usage unique dans la restauration collective des établissements municipaux (crèches, écoles, EPHAD, musées) : favoriser les alternatives réutilisables pour les contenants de chauffe et de service.



3 Supprimer l'utilisation des plastiques dans les espaces verts : suppression des paillages en plastiques, remplacement par des matériaux alternatifs locaux (fibres naturelles, matériaux recyclés: galets, tuiles concassées, etc.).
Suppression de l'utilisation des godets et pots en plastique au profit de pots en matériaux biodégradables.

4 Privilégier la réparation du matériel électrique et électronique défaillant plutôt que l'achat neuf.
En parallèle, porter attention au bon réglage des outils électroniques (mise en veille, arrêt lors des absences), former les collaborateurs aux bonnes pratiques pour prolonger la durée de vie des équipements.

POINTS D'ATTENTION

- L'implication des agents et une bonne communication interne sont deux facteurs clés du succès de l'opération
- Dans la recherche d'alternatives aux achats plastiques ou achats non recyclables, privilégier les fournisseurs locaux
- L'objectif de la démarche est de réduire les déchets à la source mais également d'améliorer le taux de recyclage : profiter de la démarche pour vérifier que le tri est effectif et bien appliqué dans l'ensemble des services

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- Charte zéro plastique de la Région PACA - La charte régionale «zéro déchet plastique», dont l'animation a été confiée à l'ARPE-ARB, a pour objectif d'accompagner et de valoriser les porteurs de projets (collectivités, entreprises, établissements scolaires) dans leurs actions liées aux déchets plastiques : sensibilisation à la prévention des déchets, réduction des matières plastiques, gestion et valorisation du plastique.
- Documents Zero Waste France :
 - 12 propositions pour réduire les déchets de bureau
 - Pour une commande publique zéro déchet